



FFvolley

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCES-VERBAL N°8
CONSULTATION DU 22 AU 28 AOUT 2018
(votes électroniques par courrier)

SAISON 2017/2018

Membres consultés :

Eric Tanguy, Président

Michelle Akilian, Christian Albe, Pascal Allamassey, Florence Avaby, Cinthya Bagatto, Brigitte Cervetti, Céline Darcel, Corinne Daubas, Françoise De Bernon, Didier Deconninck, Alain de Fabry, Jean-Paul Dubier, Christophe Durand, Aurélie Giubergia, Jean-Luc Gouverneur, Richard Goux, Alain Griguer, Gérald Henry, Evlin Kozludere, Yves Labrousse, Laurence Lachaise, Joëlle Logeais, Gérard Mabilie, Antoine Marcaggi, Michel Martin-Douyat, Pierre Mercier, Stéphane Mouezy, Christine Mouradian, Vincent Roche, Linda Royo, Laurent Torrecillas, Nathalie Turin, Pierre Vouillot

Assistent (en copie) :

Aline Gemise-Fareau, Axelle Guiguet, Arnaud Dagorne

Conformément aux articles 13, 14 et 32 des Statuts de la Fédération Française de Volley-Ball, le Conseil d'Administration s'est réuni électroniquement par email afin de voter les Règlements Particuliers des Epreuves pour la saison 2018/2019. En effet, il est urgent de voter et publier les règlements des championnats avant le début de la saison, le 1^{er} septembre.

Le Président, M. Eric TANGUY, envoi un email le 22 août 2018 convoquant les membres pour une consultation électronique se terminant le jeudi 23 août 2018 à 18h00.

Le délai pour exprimer leurs votes étant trop court, un email est envoyé aux membres du Conseil d'Administration afin de rajouter le délai de vote jusqu'au 28 août 2018 (M. VOUILLOT s'exprime en ce sens par email du 23 août 2018).

Les textes des Règlements Particuliers des Epreuves pour la saison 2018/2019 sont joints aux deux emails du 22 août et 28 août.

Adopté par le Conseil d'Administration du 03/11/2018
Date de diffusion : 10/10/2018 (AA) puis 05/11/2018 (VD)
Auteur : Yves LABROUSSE

Des échanges par email ont eu lieu entre les membres et sont résumés ainsi :

- Par email du 23 août 2018, Madame GIUBERGIA expose que les conditions évoquées en Conseil d'Administration suite à l'Assemblée Générale ne figurent pas aux Règlements Particuliers N3 et N2 présentés ;
- Par email du 23 août 2018, Madame MOURADIAN signifie qu'elle est d'accord avec Madame GUIBERGIA ;
- Par email du 24 août 2018, M. TANGUY répond que les Règlements Particuliers N2 et N3 reprennent le vœu tel qu'il a été voté et présenté dans le précédent Conseil d'Administration. Le document est joint dans l'email. Il rappelle également que les RPE n'ont pas été refaits mais complétés par les votes d'Assemblée Générale et donc soumis présentement pour approbation et vérification ;
- Par email du 24 août 2018, Madame GIUBERGIA souhaite que le nombre de licence open autorisé dans les championnats N3 soit modifié dans le RPE présenté.
- Par email du 24 août 2018, M. ALBE répond que dans ce cas il faut faire un nouveau vote du CA (sous-entendu contradictoire avec le précédent) et que c'est compliqué à décider sans Assemblée Générale.

Aucun autre membre ne s'exprime.

Il est recueilli les résultats du vote le 28 août 2018 (les emails des votes sont conservés par les services fédéraux).

19 Membres du Conseil d'Administration ayant voté dans le délai :

- TANGUY Eric (Président)
- ALBE Christian (Trésorier Général)
- MOURADIAN Christine (Secrétaire Générale Adjointe)
- AKILIAN Michelle
- BAGATTO Cinthya
- DARCEL Céline
- DAUBAS Corinne
- De BERNON Françoise
- DECONNINCK Didier
- DUBIER Jean-Paul
- GIUBERGIA Aurélie
- GOUVERNEUR Jean-Luc
- GOUX Richard
- KOZLUDERE Evlin
- LABROUSSE Yves
- LACHAISE Laurence
- LOGEAIS Joëlle
- MABILLE Gérard
- ROYO Linda

Conformément à l'article 14 des Statuts, le quorum est de 18 membres dont le Président, le Secrétaire Général (ou adjoint) et le Trésorier Général (ou adjoint).

Le quorum est donc atteint, 19 membres s'étant exprimés par email.

Conformément à l'article 14, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents (soit au moins 10), le Président ayant voix prépondérante en cas d'égalité.

Suite au dépouillement électronique, les résultats sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL PARTICIPATION
RPE - Elite Féminine	14	0	5	19
RPE - Elite Masculine	15	1	3	19
RPE - Nationale 2 Féminine	14	2	3	19
RPE - Nationale 2 Masculine	13	3	3	19
RPE - Nationale 3 Féminine	13	2	4	19
RPE - Nationale 3 Masculine	13	2	4	19
RPE - Coupe de France M13	15	1	3	19
RPE - Coupe de France M15	15	1	3	19
RPE - Coupe de France M17	15	1	3	19
RPE - Coupe de France M20	14	1	4	19

→ Tous les Règlements Particuliers sont adoptés.

Fait le 28 août 2018, à Choisy-le-Roi.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Yves LABROUSSE